

AUTOUR DE GLOZEL

Le docteur Morlet obtient gain de cause

CLERMONT-FERRAND, 5 mars. — Télégramme *Matin*. — La cour d'appel de Riom a rendu, aujourd'hui, son arrêt dans l'affaire de diffamation intentée par le docteur Morlet contre le *Bulletin de la Société préhistorique française* et le *Journal des Débats*.

On se souvient que le docteur Morlet s'était jugé diffamé par des articles parus dans ces publications au sujet des découvertes de Glozel.

La cour, confirmant le jugement du tribunal de Riom, a condamné le *Bulletin de la Société préhistorique française* et le gérant du *Journal des Débats* à un franc de dommages et intérêts et à l'insertion du jugement dans ces publications.

Les souverains belges

Bibliothèque Maison de l'Orient



144343